

International Law in the Era of Climate Change, Rosemary RAYFUSE et Shirley V. SCOTT (dir.), 2012, Northampton, MA, Edward Elgar, 378 p.

Maryse Grandbois

Volume 45, Number 3, September 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027560ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027560ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Grandbois, M. (2014). Review of [*International Law in the Era of Climate Change*, Rosemary RAYFUSE et Shirley V. SCOTT (dir.), 2012, Northampton, MA, Edward Elgar, 378 p.] *Études internationales*, 45(3), 462–464.
<https://doi.org/10.7202/1027560ar>

en adoptant des textes explicites qui clarifient leurs contours, d'où l'évolution vers la codification de la coutume internationale comme mesure importante dans la systématisation du droit international (p. 86). Le rôle de la Commission du droit international, créée sous l'égide de l'ONU en novembre 1947, s'avère très important à cet égard.

Toutefois, malgré ces évolutions, la question d'arbitrage du droit international demeure posée. En effet, les États en étant les principaux créateurs, et en l'absence d'organes internationaux supérieurs à eux sur le plan universel, se pose la question de comment se faire justice lorsqu'un État s'estime victime de la violation d'un aspect du droit international. Certes, les États disposent de mesures de représailles, un droit qu'ils peuvent exercer individuellement ou collectivement avec leurs alliés. Le plus souvent, cependant, ces mesures s'avèrent inefficaces lorsque le responsable de la violation est un État puissant et la victime un pays pauvre, faible et sans alliés également puissants. Cet état des choses tend à confirmer la suprématie des postulats réalistes sur ceux, libéraux, des théories des relations internationales.

Je voudrais ici faire une petite remarque qui n'enlèvera guère à la qualité de l'ouvrage : il s'agit de son apparent penchant trop occidental au chapitre 14 portant sur le recours [légitime] à la force armée. Pour aborder cette question, les deux auteurs s'intéressent, à juste titre, aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Différents exemples sont ainsi cités pour l'illustrer. Mon observation porte sur le choix de la seule autre organisation internationale à laquelle

s'intéressent les auteurs : l'OTAN. Cette organisation est certainement une structure formidable de la défense collective dans le monde. Cependant, puisque les auteurs s'intéressent, dans le chapitre suivant, au rôle des organisations africaines et interaméricaines dans la protection des droits humains (p. 763-764), ils auraient dû se rappeler que la toute première organisation régionale à intervenir collectivement dans un État membre, et ce, d'une façon jugée conforme au droit international était la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui est intervenue au Liberia (1991) puis en Sierra Leone, près d'une décennie avant la première intervention controversée de l'OTAN au Kosovo en 1999. Certains dirigeants de l'OTAN se sont d'ailleurs efforcés de justifier cette intervention en se référant à celle de la CEDEAO au Liberia.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage s'avérera une référence utile dans la bibliothèque de tout étudiant ou praticien du droit international, des relations internationales et des différents sous-champs de la science politique de façon générale.

Issaka K. SOUARÉ
Université du Québec à Montréal
Mission de l'Union africaine pour le Mali
et le Sahel (MISAHEL)
Bamako, Mali

International Law in the Era of Climate Change

*Rosemary RAYFUSE et Shirley V.
SCOTT (dir.), 2012, Northampton,
MA, Edward Elgar, 378 p.*

Les changements climatiques modifient déjà, et vont transformer encore davantage le monde du 21^e siècle et

les relations internationales. En s'intéressant à l'ensemble des impacts de ce régime sur le droit international, cet ouvrage collectif apporte une nouvelle dimension à l'analyse du droit. Le livre ne traite pas à proprement parler du régime des changements climatiques lui-même, ni de sa mise en œuvre régionale, mais de son impact sur les autres régimes du droit international. On se demandera, par exemple, comment les différents domaines du droit international répondent aux conséquences des changements climatiques. Comment les pratiques et les concepts sont-ils affectés ? Comment ces pratiques peuvent-elles à leur tour contribuer à soutenir et améliorer les performances du régime ?

Ce livre est construit en deux parties, l'une plus sectorielle et l'autre transversale, laissant le lecteur établir des liens entre les divers chapitres, selon ses champs d'intérêt spécifiques. Après un chapitre introductif, quelques auteurs présentent une synthèse des impacts des changements climatiques dans chacun des secteurs du droit international : droits fondamentaux, droit des réfugiés, droit du commerce international et des investissements, droit de l'environnement, droit de la mer, droit de l'espace, droit humanitaire et droit de la guerre. La dernière partie du livre porte sur les impacts en matière de souveraineté, de gouvernance, de responsabilité, de contrôle de la conformité et de résolution des conflits. Est-ce à dire que nous assistons à l'intégration des changements climatiques à l'ensemble des régimes juridiques internationaux ? C'est l'examen que propose chacun des auteurs.

L'introduction de Rosemary Rayfuse et Shirley V. Scott rappelle que les changements climatiques se répercutent dans tous les domaines en exacerbant les problèmes, les menaces et les difficultés d'application du droit. Le tout amplifié par la fragmentation institutionnelle et l'impasse des négociations internationales. Comme on le constate à la lecture, les changements climatiques exercent à la fois un impact sectoriel et une influence sur le contenu et la définition des principes et procédures du droit international. Chacun des domaines doit composer avec ces impacts, mais il doit aussi jouer un rôle actif et proactif à tous les niveaux pour relever les défis que posent les changements climatiques à l'échelle du globe.

Ainsi, le droit international des réfugiés doit répondre à des migrations environnementales temporaires ou permanentes plus nombreuses. Pour élargir ce domaine de la protection internationale, Alice Edwards propose une réflexion ancrée sur le principe de non-refoulement, un concept dynamique autour duquel elle convie la communauté internationale à trouver une solution pragmatique et adopter des lignes directrices limitant les pouvoirs discrétionnaires des États. Pour Marcus Gehring, Marie-Claire Cordonier-Segger et Jarrod Hepburn, si le droit du commerce international et des investissements limite généralement la flexibilité des réglementations et des politiques publiques sur les changements climatiques, de nouvelles règles et exceptions pourraient être mises en œuvre pour permettre à ces droits de converger vers un objectif commun et soutenir des activités économiques moins énergivores. En droit de la mer, Rosemary Rayfuse

inventorie les effets directs du réchauffement des océans sur l'établissement des lignes de base droites, sur le statut des eaux recouvertes de glace et sur le régime des pêcheries. Elle appelle à la coopération et à la coordination des différents régimes concernés, pour protéger la biodiversité marine et répondre au problème de l'acidification des océans.

Les derniers chapitres offrent une perspective convergente, en particulier ceux de Jutta Brunnée sur les contrôles d'application et de conformité, et de Hari Osofsky sur les procédures de résolution des conflits. Pour Jutta Brunnée, la complexité du problème des changements climatiques, ses incertitudes et ses multiples dimensions ont eu raison du processus de détermination des règles. L'impasse des négociations sur les objectifs quantifiés a eu des conséquences dans tous les domaines du droit international en matière de détermination des règles et de contrôle de la conformité. Pour Hari Osofsky, si le droit international doit appréhender les changements climatiques dans toutes leurs dimensions, il faut chercher des pistes de solution du côté des mécanismes de résolution des conflits. Plusieurs recours ont en effet été intentés auprès d'institutions, en dehors du régime des changements climatiques, ou même devant des tribunaux de divers pays, principalement aux États-Unis et en Australie. Malgré le peu de succès de ces recours, c'est le caractère « trans-échelle » (*multiscalar*) des poursuites qui marque leur importance, tout en accentuant les pressions publiques sur l'élaboration du droit international. Le droit international peut ainsi s'ouvrir aux

interactions transnationales provenant de tous les niveaux de gouvernance.

Cette approche interactionnelle faisant place aux États, aux organisations internationales, aux grandes entreprises et à l'ensemble des intervenants de la société civile caractérise le régime des changements climatiques et constitue son principal apport à l'ensemble du droit international. Mettant en lumière cet apport, le livre de Rayfuse et Scott stimule la réflexion et propose des pistes de solution. Rédigé par des spécialistes reconnus d'Europe, d'Australie et d'Amérique du Nord, il dresse un portrait particulièrement utile aux chercheurs et à l'ensemble des intervenants de la communauté internationale pour renforcer les politiques publiques en matière de réponse aux changements climatiques. D'une remarquable unité de ton, il procède à la fois d'une démarche théorique conceptuelle et d'une approche pragmatique de droit comparé. Les directrices de cet ouvrage ont su rallier l'ensemble des auteurs autour d'une méthodologie et d'un projet communs.

Maryse GRANDBOIS

Université du Québec à Montréal

Le statut de combattant dans les conflits armés non internationaux

*Gérard AIVO, 2013, Bruxelles,
Bruylant, 512 p.*

Cet ouvrage, véritable somme, issu d'une thèse récompensée par un prix décerné par la Ville de Lyon, s'imposait depuis que l'on assiste à une recrudescence des conflits armés